

Dossier de l'OHI n° FO/599/01

**LETTRE CIRCULAIRE DE LA  
COMMISSION DES FINANCES  
01/2023  
29 septembre 2023**

**SOUSSION DE LA PROPOSITION D'ESTIMATIONS BUDGÉTAIRES POUR 2024 AU CONSEIL DE L'OHI**

Références :

- A. Règlement financier de l'OHI – Article 8 (b).
- B. Résolution de l'OHI 2/2018, paragraphe 4


Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, Mesdames et Messieurs les membres de la Commission des finances,

1. Conformément à la référence A, la référence B prévoit ce qui suit :

*Avant la réunion du Conseil, le Secrétaire général devra soumettre les estimations budgétaires pour l'exercice financier suivant aux membres de la Commission des finances par correspondance et à titre d'information, conformément à l'article 8 (b) du Règlement financier.*

2. En conséquence, la présente lettre vise à attirer votre attention sur le fait que la proposition d'estimations budgétaires pour 2024 a été publiée en tant que document devant être examiné lors de la septième réunion du Conseil. Ils peuvent être consultés et téléchargés (en anglais uniquement) à la page web du Conseil sur le site web de l'OHI à l'adresse suivante : <https://iho.int/en/7th-council-meeting-2023>.
3. Les documents pertinents sont disponibles sous Doc. C7-05.3A – [Proposed Budget Estimates 2024](#).
4. La proposition de budget pour 2024 se base sur la première année du budget triennal 2024 - 2026 approuvé par l'A3 mais propose des variations. Ces variations du budget de l'OHI pour les revenus de 2024, par rapport à l'estimation approuvée, sont la conséquence de changements dans les chiffres de tonnage national déclarés et de l'augmentation de la valeur de la part de contribution de 3 %.
5. L'augmentation totale des dépenses d'environ 4,3 % qui en résulte couvre l'augmentation des coûts de personnel induite par l'inflation locale en cours, en combinaison avec des économies dans les coûts opérationnels, mais empêche d'autres investissements significatifs dans des fonds spécifiques, à savoir le Fonds pour les projets spéciaux et le Fonds pour le renforcement des capacités.
6. Les membres de la Commission des finances qui souhaiteraient formuler des commentaires sur la proposition d'estimations budgétaires pour 2024 sont invités à en informer le Secrétariat de l'OHI au plus tard le **10 octobre 2023**, de sorte que tout éventuel commentaire puisse être communiqué aux membres du Conseil une semaine avant la réunion de ce dernier.

Veuillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, Mesdames et Messieurs les membres de la Commission des finances, l'assurance de ma haute considération,



Dr Mathias JONAS  
Secrétaire général